

Séance du 18 octobre 2018
Séance du 18 octobre 2018

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	02
2) AMÉNAGEMENT ROUTIER RUE DES CANADIENS (RD 920) – DEMANDE DE PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE	2

Le douze octobre deux mil dix huit, convocation du Conseil Municipal pour sa séance ordinaire du dix-huit octobre deux mil dix huit.

Le Maire,

Gérard PICARD.

Date de convocation :
12/10/2018

Date d'affichage :
12/10/2018

Nombre de Conseillers :
En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 16

L'an deux mil dix-huit le dix-huit octobre, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard PICARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Michel MENIVAL 1^{er} Adjoint, Jean-René LÉCONTE 2^{ème} adjoint, Mme Louissette HAUTOT 3^{ème} adjoint, Mmes Dominique JEANNOT 5^{ème} Adjoint, Françoise VASSARD, Chantal LEFRANCOIS, Brigitte GOFFETTRE, Véronique RIMBERT, Dorothée CORNIELLE, MM. Nicolas LEBORGNE, Michaël STEVENOOT, Mme Delphine QUEMIN, MM. Alexandre SALFRAND, François MENIVAL, Mme Cécile BRUGOT.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Stéphane JEAN 4^{ème} adjoint, David DESBON.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Mme Cécile BRUGOT.

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal désigne Mme BRUGOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal des membres du Conseil, indique quels sont les Conseillers présents et absents et précise si ces derniers sont excusés et ont donné pouvoir à un autre Conseiller.

M. le Maire fait constater que le quorum est bien atteint. Il passe ensuite à l'ordre du jour.

2) AMÉNAGEMENT ROUTIER RUE DES CANADIENS (RD 920) – DEMANDE DE PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

Pour cette question à l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à M. LÉCONTE, Adjoint en charge de la commission Voirie.

M. LÉCONTE rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 juillet 2017, a décidé d'autoriser la cession d'une parcelle de terrain, rue des Canadiens, aux fins d'y créer un nouveau Carrefour Contact, ainsi qu'une station-service accessible aux poids-lourds. Le terrain concerné est situé en contrebas de la route départementale n°920, en limite de zone urbanisée, à la sortie Ouest de la commune, face à la zone artisanale de Torqueville.

Il expose que, dans le cadre de l'implantation de cette enseigne commerciale dont l'ouverture est prévue en fin d'année 2018, la commune d'Envermeu a engagé une concertation avec la Direction Départementale des Routes aux fins d'optimiser l'accès à la RD n°920, avec un objectif prioritaire de sécurité.

Il indique qu'il convient en effet de sécuriser l'accès au centre commercial par un aménagement routier qui permettra également de limiter la vitesse excessive des véhicules en provenance de Dieppe.

Dans un premier temps, il est prévu l'aménagement d'une chicane non franchissable en entrée d'agglomération, ainsi que la réalisation de deux ilots dans la continuité de la chicane, pour rappeler le caractère urbain de la zone.

Dans une seconde phase, il est envisagé d'aménager un giratoire, qui permettra aux véhicules en provenance de la rue du Moulin et de la rue du Pré aux Vaches de s'insérer de manière sécurisée sur la RD n°920. En amont du giratoire, vers le centre-bourg, le passage piéton existant sera protégé par des ilots non franchissables. Les piétons pourront passer d'un trottoir à l'autre en deux temps si nécessaire. Le cheminement piéton du centre-bourg vers le centre commercial sera sécurisé par la création d'un trottoir en continuité de l'existant.

La mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces aménagements a été confiée au cabinet V3D de Dieppe.

Le montant des travaux est estimé par le cabinet V3D à 109 655,16 euros H.T., soit 131 586,20 euros T.T.C. pour la première phase, et à 96 995,56 euros H.T., soit 116 394,67 euros T.T.C. pour la seconde phase.

S'y ajoutent :

- les honoraires de géomètre, pour un montant de 2 061 euros H.T., soit 2 473,20 euros T.T.C. ;
- les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 17 882,29 euros H.T., soit 21 458,75 euros T.T.C.

L'estimation prévisionnelle de l'opération se porte par conséquent à 226 594,01 euros H.T., soit 271 912,81 euros T.T.C.

M. LECONTE présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

<u>Coût d'objectif</u> :	226 594,01 € H.T.
	271 912,81 € T.T.C.

<u>Recettes</u> :	. Subvention du Conseil Départemental	134 903,69 €
	59,53 % du montant H.T.	
	. Financement communal	92 404,54 €
	. Récupération de la TVA	44 604,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1/ Dit qu'il convient de poursuivre la réalisation de ce projet ;
- 2/ Accepte le dossier de réalisation et l'estimation prévisionnelle de l'opération, fixée à 226 594,01 euros H.T. ;
- 3/ Arrête le plan de financement de cette opération tel qu'il a été proposé ;
- 4/ Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2018 de la commune et que des crédits complémentaires seront inscrits au budget primitif 2019 ;
- 5/ S'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération ;
- 6/ Sollicite par conséquent une délégation de maîtrise d'ouvrage pour assurer l'exécution des travaux relevant de la compétence du Département simultanément aux travaux communaux ;

7/ Dit que cette délégation de maîtrise d'ouvrage s'effectuera dans le cadre d'une convention financière à intervenir avec le Département de la Seine-Maritime ;

8/ Sollicite l'octroi de la participation du Département pour les travaux réalisés sur la voirie départementale auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime, au taux le plus élevé possible ;

9/ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, et notamment à signer la convention financière à intervenir avec le Département.

Les Conseillers proposent à M. LECONTE de prévoir un passage piétonnier entre la zone artisanale de Torqueville et la zone commerciale, à proximité du giratoire, qui permettrait de relier ces deux zones. M. le Maire approuve cette proposition et indique qu'il la fera remonter au maître d'œuvre.

Madame JEANNOT indique qu'en raison du faible nombre de Conseillers disponibles le jour du repas des Aînés du 21 octobre, elle a demandé au traiteur de mettre trois salariés à la disposition du CCAS pour assurer le service en salle. Par ailleurs, elle fait appel aux volontaires pour le dressage des tables le samedi 20 au matin et indique que, si besoin, elle devra faire appel au personnel communal.

Avant de clôturer la séance, M. le Maire informe l'Assemblée du changement de date du prochain Conseil Municipal, qui aura lieu le mardi 13 novembre à 18 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 15.